

Décision

Générale

colonial

Décision n° 692 accordant un congé de deux mois à M. Raison

n° 692

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

17 juin 1947

Numéro JO

n° 6 du 30/06/1947

Date du numéro

30 juin 1947

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 2 mars 1910 relatif aux congés et permissions dont peuvent bénéficier les fonctionnaires et agents de l'administration

Vu la lettre en date du 4 avril 1947 du secrétaire général du Comité national des missions chrétiennes de jeunes gens de France, invitant M. Raulison (Ralotovao) à se rendre à Oslo, en qualité de délégué à la Conférence mondiale de la jeunesse chrétienne d'Oslo (Norvège)

Vu l'ordre de déplacement n° 1948/CAB, du 23 mai 14,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Un congé de deux mois est accordé à M. Ralison (Rakotovao), secrétaire de classe de parquet, pour se rendre à Paris, d'où il sera mis en route sur Oslo (Norvège), par les soins du Comité national des missions chrétiennes de jeunes gens de France. Art. 2. — Les frais de voyage à la charge de l'intéressé. Art. 3. — La présente décision sera publiée et communiquée surtout où besoin sera.

Le Gouverneur. **P.-H. SIRIEX.**